Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents excusés représentés :
3

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
23 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, Mme Stéphanie REMOND, et M. Frédéric PONGE.

Membres absents excusés représentés : M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. MICHEL), Mme Lydie COMMOY (pouvoir à Mme REMOND) et Mme Aurélie SAN ISIDORO (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 29-04-2026/30 – Renouvellement de la convention avec le CIDFF (permanences juridiques au CCAS)

Rapporteur : Mme Patricia POUBLANC

1. Aspects juridiques

VU les dispositions de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le bilan d'activité 2025 du CIDFF ;

2. Eléments de contexte

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la commune a souhaité engager, dès 2016, un partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Cette décision fait suite aux réunions partenariales du CLSPD où les partenaires locaux ont recensé les besoins du territoire et construit un plan d'action en adéquation avec les plans nationaux de prévention de la délinquance. Il s'agit d'améliorer l'adéquation des actions en direction des victimes aux besoins identifiés localement, de permettre un accueil, une protection et une prise en charge des personnes.

De par son agrément reconnu par l'État, le CIDFF a une mission visant l'information sur les droits pour tout public et le développement d'actions spécifiques pour les femmes victimes de violence.

La gravité et la multiplicité des violences faites aux femmes constituent un phénomène d'ampleur, en particulier celles commises au sein du couple. Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes,

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

la commune de Marguerittes s'engage, à travers la mise en place d'une permanence juridique mensuelle, accessible sur le territoire.

La commune souhaite aujourd'hui poursuivre son action de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles, et soutenir le CIDFF. Il convient donc de renouveler cette convention.

3. Incidence financière

Le montant de la subvention, de 3 234 €, est inscrit au budget général de la commune.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le renouvellement pour l'année 2026 de l'engagement partenarial avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, par voie de conventionnement annuel.

Article 2 : **approuve** une subvention d'un montant de 3 234 € au CIDFF pour assurer la continuité de cette mission d'information durant la période de la convention.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante qui s'appliquera du 01/04/2026 au 31/03/2027.

5. Annexes

1- Convention de partenariat 2026
2- Bilan d'activité 2025

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

Convention relative à la mise en place d'une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Gard

La présente convention a pour objet de définir les rapports et les obligations respectives

Entre :
La commune de Marguerittes représentée par son Maire, Rémi NICOLAS,
Et :
Le CCAS représenté par sa vice-présidente, M^me^ Patricia POUBLANC,
Et :
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles représenté par sa présidente, M^me^ Françoise VINCENT.

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de sa politique publique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville de Marguerittes souhaite mettre en place une permanence du CIDFF du Gard sur son territoire.
Cette décision fait suite aux réunions partenariales du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, où les partenaires locaux ont recensé les besoins du territoire et construit un plan d'action en adéquation avec les plans nationaux de prévention de la délinquance. Il s'agit d'améliorer l'adéquation des actions en direction des victimes aux besoins identifiés localement, de permettre un accueil, une protection et une prise en charge des personnes.
Le CIDFF du Gard est agréé par les services de l'Etat sur une mission visant l'information sur les droits pour tout public et le développement d'actions spécifiques pour les femmes victimes de violence. Depuis 2015, le CIDFF du Gard participe aux réunions du CLSPD, au cours desquelles il a pu partager l'analyse des professionnels ainsi que les besoins du territoire.
Plusieurs constats ont alors été relevés : Sollicitation régulière des services de police ou des services sociaux pour des situations de violences faites aux femmes, demandes de renseignements sur l'accompagnement possible, professionnels démunis face à une personne victime.

Article 2 : Relations partenariales et engagements réciproques

Pour la Ville de Marguerittes :
La ville de Marguerittes s'engage, depuis sa délibération du 05/10/2016, à mettre en place une permanence du CIDFF du Gard sur son territoire.
Elle veille au bon fonctionnement de la convention entre les trois parties signataires.
La Ville de Marguerittes organise un comité de pilotage en fin de période, permettant de faire un bilan sur le fonctionnement de la permanence et sur les projets à venir.
Cette rencontre permet également de préparer la mise en place pour la période suivante et de modifier, si nécessaire, les axes de travail.

Pour le CCAS de Marguerittes :

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

Le CCAS de Marguerittes s'engage à mettre à disposition les locaux et la logistique nécessaire à la permanence du CIDFF. Il participe au développement du partenariat entre le CIDFF du Gard et les partenaires locaux en favorisant les échanges techniques et la prise en charges des personnes.

Le CIDFF du Gard s'engage à :

- accueillir les personnes victimes de violence, les informer sur leurs droits, les accompagner dans les démarches nécessaires, les orienter vers les services spécialisés.
- prévenir les violences intrafamiliales et renseigner toute demande sur les questions de droit et de procédure.
- contribuer aux travaux du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Marguerittes, notamment sur le groupe de travail dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.
- informer les élus et les acteurs locaux via des temps d'information et de sensibilisation
- participer aux évènements organisés par la commune.

Pour ce faire, le CIDFF tiendra une permanence sur Marguerittes tous les deuxièmes mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.

Article 3 : Durée de la convention et territoire concerné

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er avril 2026 au 31 mars 2027. Elle s'exerce sur le territoire de Marguerittes.

Article 4 : Versement de la subvention

Le montant de la subvention s'élève, pour la ville de Margueritte, à la somme de 3 234€ réparti de la façon ci-dessous :

- 50% à la signature de la convention, soit un montant de 1617 €,
- 50% sous condition de fournir un bilan annuel écrit et validé par le comité de pilotage, soit un montant de 1617 €.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

Fait à Marguerittes, en trois exemplaires, le 1er avril 2026

Le Maire de du CCAS	La vice-Présidente du Gard	La présidente du CIDFF Marguerittes
R. NICOLAS	P. POUBLANC	F. VINCENT

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

BILAN SECTEUR JURIDIQUE 2025

Permanence du CIDFF à MARGUERITTES

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

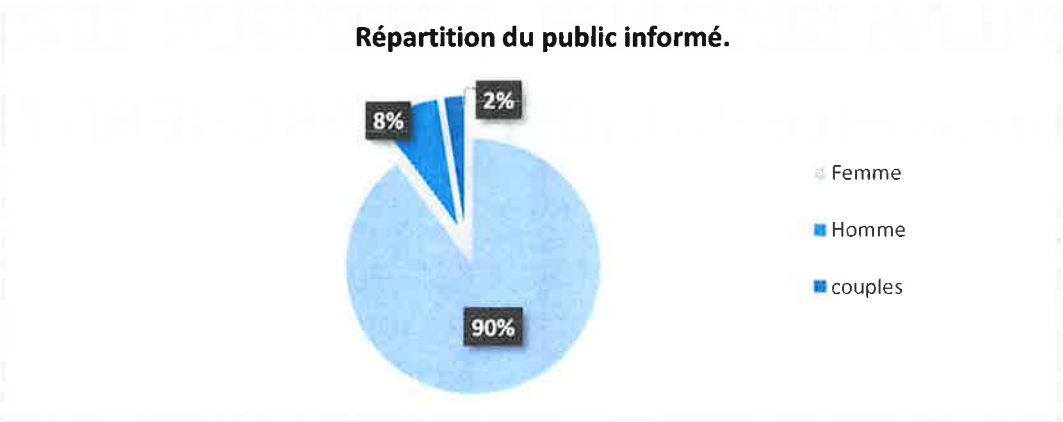
Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

PARTIE I : BILAN QUANTITATIF.

Entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, **43 rendez-vous** ont été pris pour rencontrer une juriste du CIDFF à Marguerittes ; **5 rendez-vous n'ont pas été honorés**.

Au cours des **38 entretiens juridiques dispensés**, les personnes ont pu être informées sur leurs droits : **108 demandes** ont été formulées.

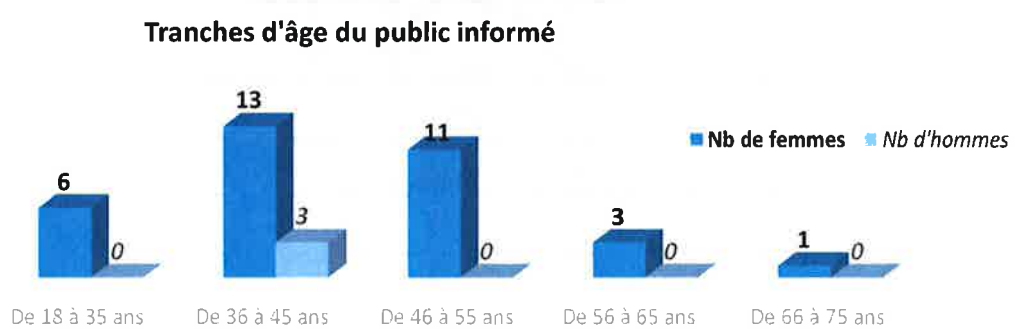
➢ Répartition du public informé.



Ce sont **des femmes** qui ont majoritairement eu recours à la permanence du CIDFF pour obtenir l'information juridique dont elles avaient besoin ; **90%** soit **35 femmes**.

3 hommes ont aussi été reçus en 2025 à Marguerittes, ainsi que **1 couple.**

➢ Age du public informé.

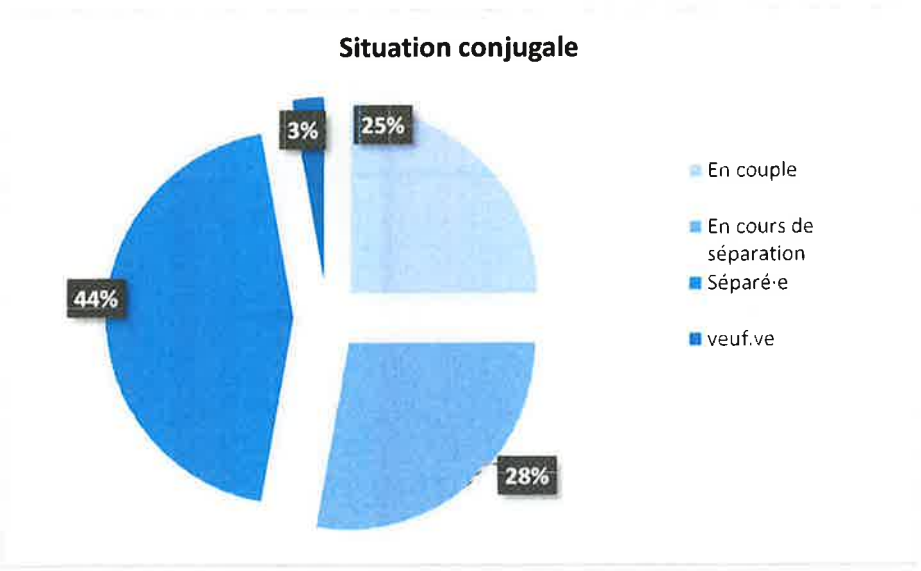


Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

➢ Situation familiale.

Les personnes sollicitant la permanence juridique du CIDFF à Marguerittes étaient essentiellement séparées (**16 personnes**). **9 personnes** en couple, **1 personne** veuf.ve et **10 personnes** en cours de séparation ont également été reçues.



Une grande majorité des personnes reçues avaient des enfants à charge ; **26 personnes** en 2025 soit **70%** des personnes reçues.

➢ Situation au regard du logement.

En 2025, la majorité des personnes ayant consulté la permanence du CIDFF à Marguerittes disposaient d'un logement autonome ; **92% soit 34 personnes**.

De plus, **3 personnes hébergées** par un tiers ou un entourage proche a été reçue.



Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

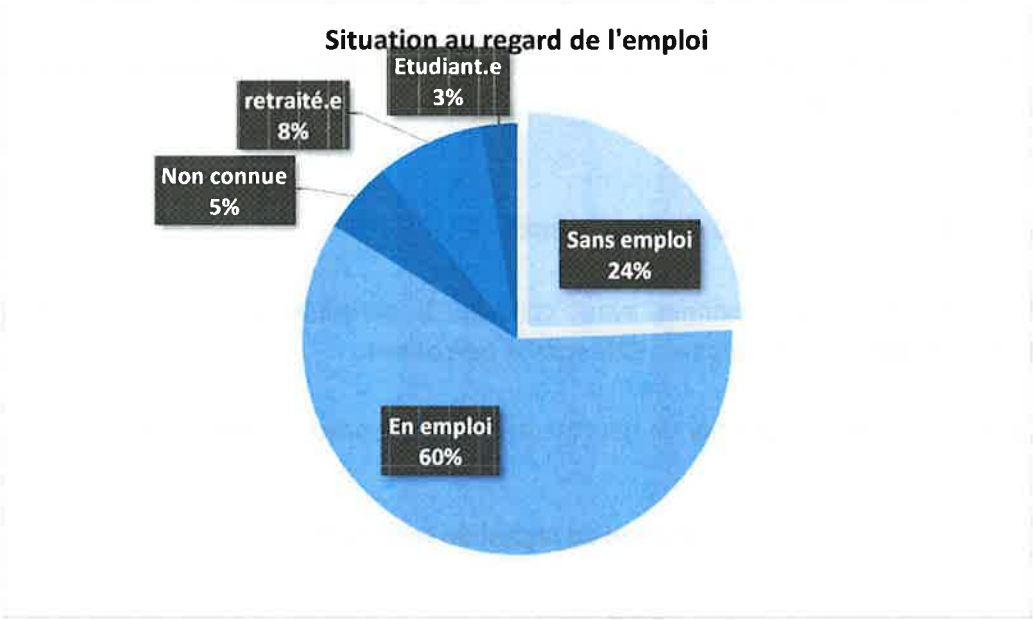
➢ Nationalité du public informé.

La majorité des personnes reçues à la permanence de Marguerittes étaient de nationalité française ; soit **34 personnes** soit **92%**.

3 personnes étaient originaires d'un pays hors Union-Européenne.



➢ Situation au regard de l'emploi.



En 2025, la permanence juridique du CIDFF à Marguerittes a reçu **22 personnes** en activité professionnelle (soit **59%**) et 9 **personnes** sans emploi dont **1 personne en formation** et **3 personnes** retraitées.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

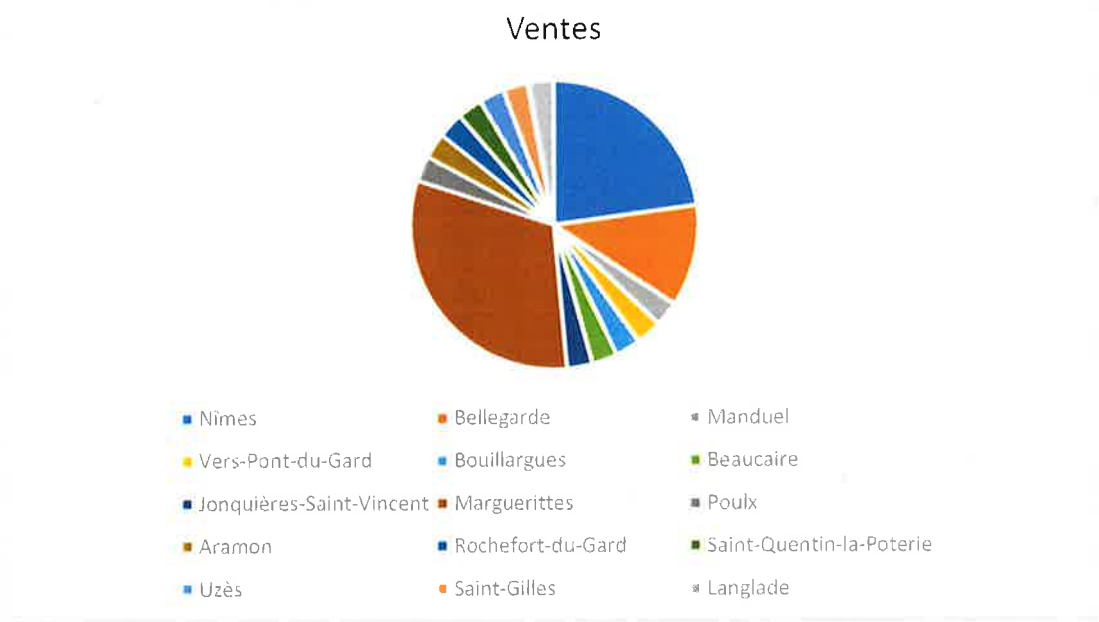
PARTIE II : BILAN QUALITATIF.

➢ L'accueil du public par le service juridique de proximité.

L'accueil du public consiste en un travail d'écoute des personnes reçues afin de permettre à celles-ci de connaître leurs droits et de repérer les problèmes juridiques.
L'information délivrée par les juristes du CIDFF consiste à répondre aux problèmes rencontrés dans la vie quotidienne en matière de **droit de la famille, droit pénal et droit des étrangers.**

Plusieurs permanences ont été mises en place sur le département gardois afin d'offrir un service d'information juridique de proximité, dont une à **Marguerittes.**

Par conséquent, une information claire et précise peut-être délivrée à un nombre de personnes tout près de chez elles. Ce service de proximité est un avantage certain pour les personnes réduites dans leur mobilité.



11 personnes qui se sont présentées à la permanence juridique du CIDFF de la ville de Marguerittes résidaient en son sein.

➢ Lieu d'intervention du secteur juridique du CIDFF Gard.

Le CIDFF a été présent tous les **2èmes mercredis du mois**, de **9h à 12h** au **CCAS de Marguerittes**.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

Les permanences juridiques se déroulent au :

18 rue de la république
30320 Marguerittes

Les rendez-vous se prennent au numéro suivant : **04.66.75.19.19**

Autres lieux d'intervention du CIDFF dans le Gard.

- **CIDFF (Siège social)**
 20 rue de Verdun à Nîmes
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 Le lundi de 13h30 à 17h30
 Du mardi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Permanences de proximité au sein de la ville de Nîmes :

- **Valdegour**
 Maison de justice et du droit
 Espace Diderot – 601 rue Neper à Nîmes
 Sur RDV au 04 66 70 63 10
 Tous les 1er et 3ème mardis de 9h à 12h

- **Pissevin**
 Centre Administratif Municipal
 2 place Roger Bastide à Nîmes
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 2ème Mardi du mois de 9h à 12h

- ***Depuis septembre 2022, le CIDFF est présent, le premier lundi de chaque mois, de 14h à 17h au bureau des plaintes de l'Hôtel de Police situé 245 avenue Pierre Gamel à Nîmes.***

- **Chemin Bas d'Avignon**
 Centre Médico-social
 20 rue de Sauveplane à Nîmes,
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 2ème vendredi du mois de 14h à 17h

- **Mas de Mingue**
 Centre Jean Paulhan,
 72 av Monseigneur de Claverie à Nîmes
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 3ème Mardi du mois de 9h à 12h

Permanences de proximité dans le Gard :

- **Vergèze**
 Hôtel de Ville
 2 rue de la République
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 1er lundi du mois de 14h à 17h

- **Anduze**
 Lieu Ressources – Ricochets
 19 rue de Luxembourg
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 3ème vendredi du mois de 14h à 16h30

- **Aimargues**
 CCAS
 Rue Jean Mailho
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 4ème Vendredi du mois de 9h à 12h

- **Milhaud**
 Mairie
 1 rue Pierre Guérin
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 1er Mardi du mois de 14h à 17h

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

- **Alès**
 Point Justice
 8 rue Michelet
 Sur RDV 04 66 56 11 88
 4ème Jeudi du mois de 13h30 à 16h30

- **Remoulins**
 Maison des services public
 4 rue Saint André
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 1er Mardi du mois de 9h à 12h

- **Manduel**
 Centre social
 21 bis route de Bellegarde
 Sur RDV au 04 66 38 10 70
 4ème mercredi du mois de 9h à 12h

- **Sommières**
 Centre social Calade
 1 rue de la Poterie
 Sur RDV 04 66 93 20 20
 3ème Vendredi du mois 9h à 12h

- **Le Vigan**
 Maison Intercommunalité
 3 avenue Sergent Triaire
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 4ième Vendredi du mois de 9h à 12h

- **Roquemaure**
 CCAS – Espace CLIC
 Place Château neuf
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 3ème Lundi du mois de 14h à 17h

- **Villeneuve-Lès-Avignon**
 CCAS
 1 allée Pierre Louis
 Sur RDV au 04 90 15 97 00
 2ième mardi du mois de 14h à 17h

- **Marguerittes**
 CCAS
 18 avenue de la République
 Sur RDV 04 66 75 19 19
 2ème Mercredi du mois de 9h à 12h

- **Saint-Gilles**
 Centre social et culturel La croisée
 36 bis avenue Emile Cazelles
 Sur RDV 04 66 38 10 70
 4ème Mardi du mois de 14h à 17h

- **Bagnols-sur-Cèze**
 Point Justice
 41 rue Marc Sangnier
 Sur RDV 04 66 39 65 15
 2ème vendredi du mois de 9h à 12h.

- **Vauvert**
 Point Justice
 Rue Emile Zola
 Sur RDV 04 66 88 88 40
 1er et 3ème jeudi du mois de 9h à 12h

- **Aigues-Mortes**
 Point justice
 24 rue Nicolas Lasserre
 Sur RDV 04 66 80 63 43
 1er Mercredi du mois de 9h à 12h.

- **La Grand Combe**
 Centre social – Maison des Solidarités
 Place de l'Arboux
 Sur RDV 04 66 56 11 88
 4ème Jeudi du mois de 9h30 à 12h

- **Beaucaire**
 Maison des familles CEFAE
 8 rue des citronniers
 Sur rdv 04 66 38 10 70
 2ème lundi du mois de 14h30 à 16h30

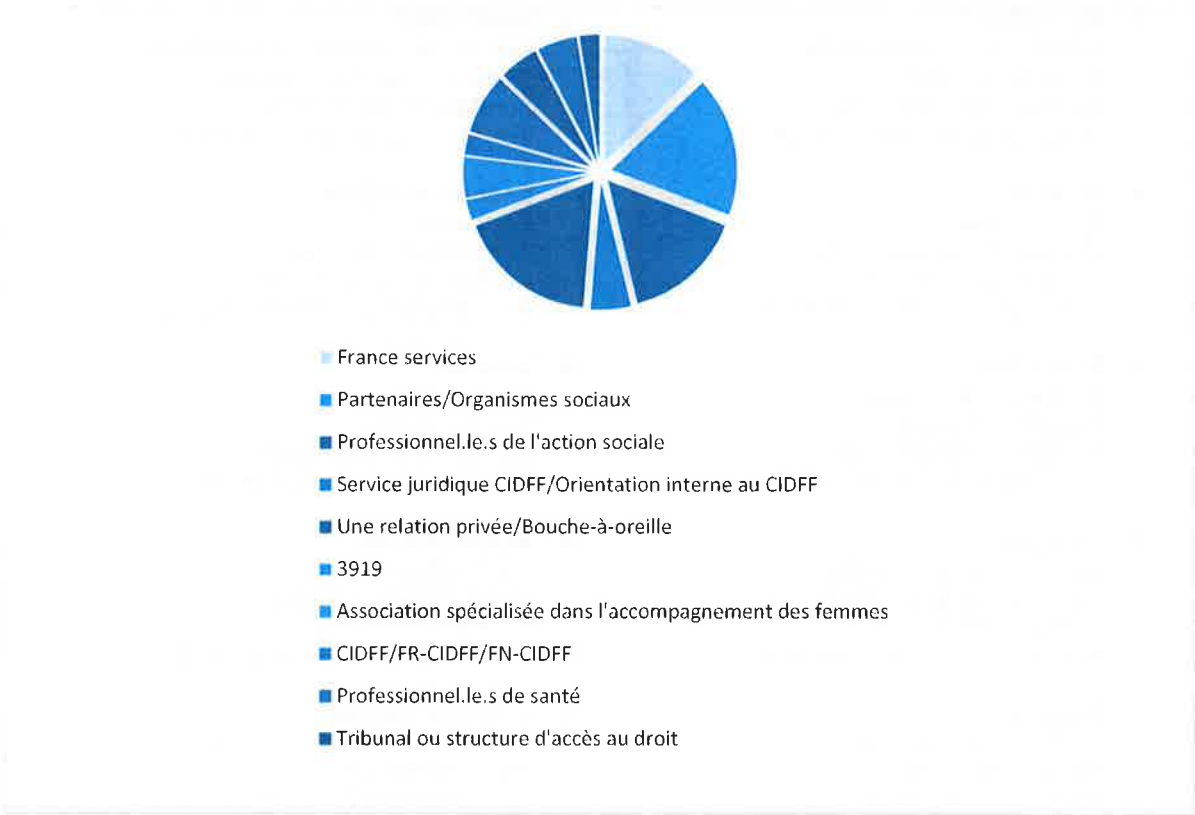
Enfin, une permanence téléphonique est proposée le 4ème vendredi du mois de 9h à 12h au 04.66.38.10.70.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

➢ Connaissance de la permanence du CIDFF.

Le public venant à la rencontre d'une juriste du CIDFF à Marguerittes a connu ce service par l'intermédiaire de différents intervenants ;



➢ Temps de présence du secteur juridique CIDFF.

Un temps de **30 minutes** est accordé pour chaque entretien, ce qui permet de prendre en compte la situation du bénéficiaire dans sa globalité et de répondre aux problématiques majeures ; en 2025, **30 personnes** ont bénéficié d'un entretien d'une durée de 30 min.

L'entretien de **8 personnes** ont nécessité du temps supplémentaire, en raison notamment de leurs situations.

Toutefois, en cas de besoins ou d'informations supplémentaires, il est d'usage d'inviter les personnes à recontacter la juriste à l'occasion d'un nouvel entretien.

Selon la complexité de la situation, des entretiens de **60 minutes** peuvent être dispensés.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

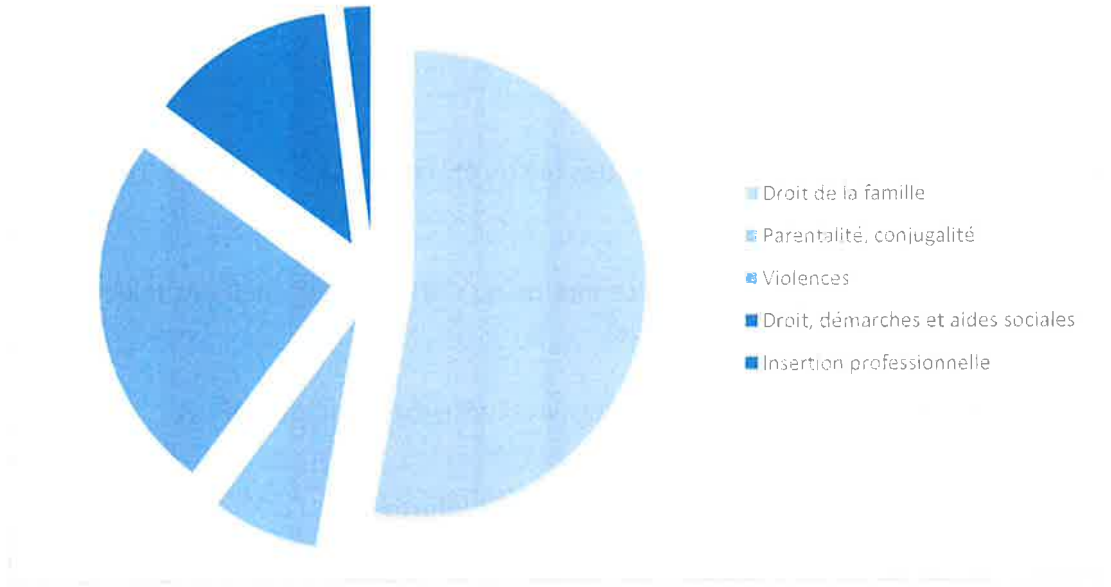
➢ Modalités de délivrances des informations juridiques.

En 2025, **32 personnes** ayant consulté le service juridique du CIDFF ont pu obtenir une information lors d'un entretien physique à Marguerittes.

De plus, **6 personnes** ont bénéficié d'informations délivrées par téléphone.

➢ Problématiques rencontrées.

Au cours des **38 entretiens** effectués au sein de la permanence juridique à Marguerittes, **108 demandes** ont été formulées.



La majorité des demandes formulées à la permanence juridique de Marguerittes **(53%)** concernaient le droit de la famille, soit **57 demandes**.
Dans ce domaine :

- **13 demandes** étaient relatives à la rupture du couple (divorce, dissolution PACS, rupture union libre)
- **39 demandes** étaient relatives à l'autorité parentale (droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire, convention d'accord parental, médiation familiale…).
- **1 demande** était relative aux successions.
- **1 demande** était relative au droit des majeurs protégés.
- **2 demandes** étaient relatives aux obligations alimentaires envers les ascendants.

8 demandes portaient également sur la parentalité **: 3 demandes** concernant la médiation familiale hors requête et **5 demandes** concernant les conventions parentales.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_30-DE

Parmi les demandes formulées, **24 %** concernaient les violences dont **7 demandes** relatives aux types de violences (physiques, psychologiques, sexuelles…) et **19 demandes** relatives aux suites et conséquences judiciaires (dépôt de plainte, classement sans suite, sanction/exécution des peines).

4 demandes ont été formulées au sujet de l'aide aux victimes (indemnisation des victimes et constitution de partie civile).

De plus, **14 demandes** concernaient le droit, les démarches et les aides sociales, à savoir **11 demandes** sur l'aide juridictionnelle, **1 demande** concernant la retraite **et 1 demande** concernant l'aide au logement.

Enfin, ont été abordées **2 questions** relatives à l'insertion professionnelle.

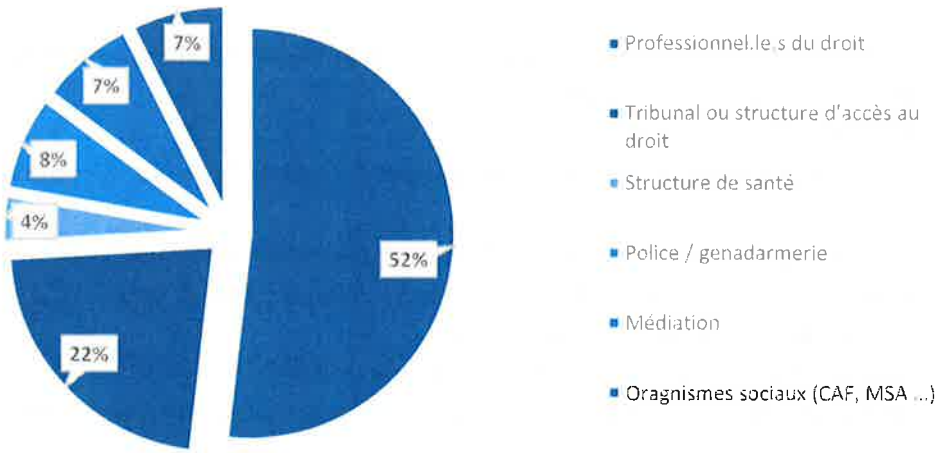
➢ Orientation du public informé.

Les personnes reçues par le CIDFF à Marguerittes ont pu être orientées vers un service adapté à leurs besoins.

En 2025, **9 orientations** au sein d'un service interne au CIDFF ont été réalisées (aide aux femmes victimes de violences, juridique, psychologue).

De plus, **30 personnes** ont pu être orientées vers un service extérieur au CIDFF ;

Orientation du public informé



Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575